



saisie attribution infructueuse

Par **massot**, le **03/08/2009** à **11:44**

Au moment de la saisie attribution, mon compte était à découvert.

Pourtant , plus d'un mois après, quand on compte à été créateur, la saisie attribution s'est opérée?

Est ce que cela est normal sans que j'ai de la part de l'huissier une nouvelle dénonciation ??

Merci de votre réponse

Par **superve**, le **04/08/2009** à **21:24**

bonjour

pour répondre à votre question, théoriquement non.

La saisie effectuée la seconde fois n'a "normalement" aucun rapport avec la première.

Sachez cependant que l'huissier dispose d'un délai de huit jours pour procéder à cette dénonciation aussi, si ce délai n'est pas encore expiré depuis la saisie, elle n'est pas caduque pour autant.

Ensuite, ce n'est pas forcément parce que vous n'avez pas connaissance de la dénonciation qu'elle n'a pas eu lieu. Il existe de nombreuses modalités de signification des actes, dont certaines n'impliquent pas de vous rencontrer en personne.

Le mieux serait de voir avec l'huissier si cette dénonciation a été effectuée ou non. A défaut la saisie est caduque et, faute pour l'huissier d'en donner mainlevée, vous pouvez la demander au juge de l'exécution, voyez pour cela un autre huissier ou un avocat.

bien cordialement